

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2012 (20h30)

Présents : M. Gérard CROZIER, Maire, M. Jean-Michel CHAGNON, Mme Catherine BESSON, M. Jean-François DURAND, Mme Jocelyne CASTON, M. Guy VIGLIOCCO, adjoints, M. Bernard VINCENT, Mmes Martine COTTE, Bernadette GOLIN, MM. Denis CORNILLON, Christian SIRON, Bernard COMTE, Olivier MIGNEREY, Jacky COLLIGNON, Albert PETIT, Mme Corinne RINGUENOIRE.

Excusé(e)s : Mmes Martine DEUS, Roselyne RASPAIL (procuration à M. Jean-Michel CHAGNON).

Secrétaire de séance : M. Denis CORNILLON.

La lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal précédente n'a soulevé aucune observation.

DIVERSIFICATION ET SECURISATION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE

Bilan du forage profond de reconnaissance

Le Maire invite M. MALANDAIN (VEOLIA) à exposer les résultats du forage de reconnaissance en eaux profondes effectué en début d'année, sur la parcelle ZN n° 31 « Les Pues ». Il rappelle que la Commune dispose actuellement d'un seul puits de faible profondeur captant les alluvions de la Drôme, et qu'elle recherche une alternative en cas de pollution. La commune a besoin de 50 m³/h pour une totale substitution. Un forage a donc été effectué aux Pues sur les conseils avisés des hydrogéologues. Diverses expériences sur les communes avoisinantes laissaient penser que la couche géologique la plus favorable à trouver (molasse-miocène) pouvait être atteinte à cet endroit. La Ville de Crest, qui rencontre la même problématique qu'Allex s'est d'ailleurs associée à cette recherche. Le forage a malheureusement été stoppé à - 280 mètres, inexploitable, l'eau n'étant pas présente en quantité suffisante et de qualité médiocre.

Avant d'envisager toute autre solution, la Commune a souhaité réexaminer l'état d'un ancien forage de 1982 situé sur le plateau, près de Laye, d'une profondeur initiale de - 195 m, abandonné à l'époque compte tenu de la mauvaise qualité des eaux (fer, manganèse) et du traitement coûteux que cela supposait. Une caméra a pu être introduite dans le conduit jusqu'à - 43 m. Le tubage troué, corrodé entraîne des écoulements d'eau et l'obstruction du forage.

Le Maire rappelle que le forage de reconnaissance 2012 a été soutenu financièrement à près de 80 % par l'Etat, le Département et l'Agence de l'Eau, qu'une seconde tentative s'avérerait plus difficile financièrement et la présence d'eau toujours incertaine. Il relance l'idée d'un maillage avec le réseau du syndicat du sud valentinois côté Montoisson, et demande aux conseillers de l'autoriser à ouvrir les négociations, évaluer les capacités de deux réseaux, ainsi que les coûts associés à ce nouveau projet.

TOURISME : INSTAURATION DE LA TAXE DE SEJOUR

Pour financer les actions de promotion en faveur du tourisme, dynamiser l'accueil et la fréquentation touristique, la Commune en partenariat avec le Syndicat d'Initiative et les hébergeurs, et avec l'aide de l'Agence de Développement Touristique et de la Communauté de Communes, instaure la taxe de séjour sur le territoire communal à compter du 1^{er} janvier 2013, à appliquer à toute personne séjournant à titre payant sur la Commune. Jocelyne CASTON, adjointe déléguée au tourisme en explique les modalités. Cette taxe est établie sur le nombre de personne accueillies et sur la durée du séjour. Prélevée par les hébergeurs toute l'année, elle sera reversée à la Commune en deux fois (15 janvier et 15 juillet), conformément au règlement établi. Les tarifs votés sont fonction du type et de la catégorie d'hébergement. Ainsi, viendra s'ajouter au coût de l'hébergement, 1 euro par nuit à toute personne hébergée dans un établissement 4 ou 5 étoiles (ou clés ou épis), 0,75 euro pour les 3 étoiles, 0,60 euro pour les 2 étoiles, et 0,50 euro pour les 1 étoile et non classés (dont terrains de caravanage, hébergements de plein air et insolites). Quelques cas d'exonérations ont été retenus, notamment les enfants de moins de 13 ans. Le Maire ajoute que pour la première année de mise en œuvre, les personnes ayant signé un contrat de réservation avant le 31 décembre, ne seront pas taxées.

SARL AQUARIUM DES TROPIQUES

Levée d'option d'achat crédit-bail mobilier

Par lettre en date du 27 septembre 2012, les dirigeants de la SARL Aquarium des Tropiques ont formulé une demande de levée d'option d'achat au 31 décembre 2012 pour acquérir les biens mobiliers avant l'expiration du contrat de crédit-bail mobilier fixée au 14 septembre 2013, s'engageant de fait à verser 3 202,89 € TTC (2 678,00 € HT) correspondant aux loyers restant dus. Cette demande est acceptée à l'unanimité par les membres du Conseil. Au 31 décembre 2012, les biens mobiliers listés au contrat deviendront donc la propriété de la SARL. Le bail commercial relatif à la location du bâtiment n'est pas modifié.

BUDGET COMMUNAL 2012 : VIREMENT DE CREDITS

Un second ajustement des crédits est nécessaire pour assurer une continuité de gestion, en attendant le vote du budget 2013. Les travaux d'aménagement Route de Livron (RD93a) avaient fait l'objet d'une évaluation approximative au moment du vote du budget (26 mars 2012). Il convient d'ajouter les crédits qui permettront le règlement total de l'opération. Les premières dépenses afférentes au dossier de réhabilitation de la salle polyvalente doivent d'autre part être prises en charge, notamment celles relatives aux honoraires d'architecte en vu de l'élaboration du cahier des charges (DCE) et du lancement du marché public relatif aux travaux de réhabilitation de la salle polyvalente (tranche 1). Des crédits sont ainsi retirés de six articles budgétaires de la section investissement pour être affectés aux articles 2151 Réseaux de voirie et 2313 Constructions, soient 144 800 € au total. Les opérations non engagées seront reprogrammées sur l'exercice 2013.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS EN MATIERE DE PREVOYANCE : Modification de la participation employeur

Le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 et ses arrêtés d'application, encadrent les participations des employeurs dans les domaines de la santé et de la prévoyance. Ils nécessitent une mise en conformité des pratiques existantes pour ne plus considérer la participation de l'employeur comme subvention versée aux mutuelles, contraire au principe de libre concurrence. La Commune d'Allex, qui participe financièrement au contrat de prévoyance collective maintien de salaire (MGPC) souscrit en 1998 auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale, est obligée de résilier son contrat au 31 décembre 2012. Elle continue néanmoins de participer à la protection sociale des agents en matière de prévoyance, suivant la procédure dite de « labellisation ». A compter du 1^{er} janvier 2013, elle aidera les agents qui auront souscrit individuellement un contrat de prévoyance labellisé auprès de l'organisme de leur choix, à raison de 7,50 € par agent et par mois. Cet avantage sera inclus dans la rémunération et viendra en déduction de la cotisation due par l'agent. Il sera imposable et soumis à cotisations sociales. Les agents seront informés de la nouvelle procédure mise en place. La souscription d'un contrat de prévoyance reste bien entendu une démarche facultative.

AIRE COLLECTIVE DE TRAITEMENT DES EFFLUENTS PHYTOSANITAIRES

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place de l'équipement

Une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage est signée avec la Chambre d'agriculture de la Drôme pour la mise en œuvre d'une aire de lavage et de traitement des effluents phytosanitaires, en partenariat avec les agriculteurs. La mission est évaluée à 11 385,00 €HT et peut être soutenue à 50 % par l'Agence de l'Eau.

SUBVENTIONS SOUMISES A CONDITION D'OCTROI

Certaines associations sont bénéficiaires de subventions assorties de condition de réalisation. Le versement des crédits inscrits préalablement au budget fait l'objet d'une délibération spécifique, au vu des justificatifs et bilans financiers fournis. Aussi, la somme de 160 € va être versée à la Bibliothèque pour les quatre séances de contes intervenues en 2012. L'école Saint-Maurice bénéficiera de 930 € au titre des projets pédagogiques 2011-2012, et le Sou des écoles de 400 € pour l'organisation du Carnavallex.

CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE LORIOI POUR LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec la Communauté de Communes en mai 2012, pour avoir recours, en cas de besoin (maladie, surcroît de travail,...) à différents services et personnels qu'elle met à disposition. La Commune a par ce biais confié une mission d'ingénierie à Mme Camille PEREZ chargée de mission. Recrutée durant l'été par la Commune de Loriol, la Commune signe une convention avec Loriol pour continuer de bénéficier des services de Mme PEREZ, selon les mêmes conditions financières.

INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE

Le 1^{er} décembre 2011, Mme DENNETIERE a remplacé M. GIOMETTI dans l'exercice de ses fonctions de comptable public. Il y a lieu de fixer le montant de l'indemnité à laquelle elle peut prétendre pour ses prestations de conseil et d'assistance à caractère facultatif, en matière budgétaire, économique, financière et comptable, jusqu'à la fin de sa gestion. Le calcul de l'indemnité, défini par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 est basé sur la moyenne des dépenses des trois derniers exercices clos. Il détermine les indemnités 2011 (43,16 € brut) et 2012 (507,71 € brut) acceptées à l'unanimité par le Conseil.

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS : DESIGNATION DE DEUX DELEGUES

Le Conseil municipal a accepté le 24 septembre 2012 le projet de fusion de huit syndicats d'irrigation en un syndicat départemental : le syndicat d'irrigation drômois (SID). Conformément aux statuts du nouveau syndicat, la Commune d'Allex désigne deux délégués : Yann DURAND et Emmanuel GREGOIRE.

DIVERS

• Interventions des adjoints et présidents de commissions.

A titre d'information préalable, il est prévu que le Maire et le 1^{er} adjoint rencontrent un interlocuteur d'ErDF le 11 décembre, suite aux nombreuses coupures électriques intervenues sur le réseau, et qui gênent considérablement particuliers et entreprises. Le Maire s'est saisi de la problématique avec le soutien des Services de l'Etat tenus informés. Il souhaite déterminer l'origine de ses désagréments et peser sur les solutions à mettre en oeuvre.

M. Jean-Michel CHAGNON, 1^{er} adjoint, et M. PETIT, Président de la commission travaux, indiquent que les travaux sur la Salle des Galets seront terminés mi-décembre, à l'exception des bacs de végétaux qui viendront garnir la toiture plate au printemps prochain. Des écoulements d'eau en façade restent sinon à corriger. M. CHAGNON ajoute que les illuminations de Noël seront posées dans la semaine et qu'une petite partie du matériel a été renouvelée.

M. Bernard COMTE, conseiller municipal délégué à la voirie, fait le point sur les travaux d'aménagement de la RD 93a (Route de Livron). Tout est conforme au cahier des charges. L'accès au lotissement Pré aux Rosés a fait l'objet d'une mise au point spécifique. La pose du béton désactivé sur le trottoir prévue au printemps 2013 pourrait être avancée. Concernant les travaux d'enrochements Chemin des Cottes, la préparation des conventions à signer avec les particuliers est en cours de rédaction.

Mme Bernadette GOLIN, conseillère déléguée aux associations, annonce la décoration du sapin de Noël par les enfants le 14 décembre, le spectacle de Noël le 21 décembre, et les vœux du Maire le 11 janvier 2013. Elle ajoute qu'un goûter est organisé pour les membres du Club des Séniors le 13 décembre, après une rencontre avec les services de la gendarmerie nationale sur le thème de la sécurité et de la prévention, et après la visite de la Salle des Galets qui sera leur futur lieu de réunion. Elle indique également qu'une course cycliste internationale « La Drôme classic » pourrait traverser le village (Montée de la Butte, Montée de Laye) le 23 février prochain. Les contacts sont pris.

Mme Jocelyne CASTON, adjointe déléguée au tourisme, annonce que la Commune a reçu à nouveau un prix d'encouragement dans la 3^{ème} catégorie au concours des villages fleuris 2012.

• Permis de construire et déclarations préalables accordés

Jean-Michel CHAGNON donne lecture des dossiers instruits depuis le 15 octobre 2012. Un permis déposé pour l'aménagement d'une habitation a fait l'objet d'un accord tacite. Neuf déclarations préalables ont été accordées (piscines, abris, clôtures, aménagements et extensions d'habitation, divisions foncières).

Avant de clore la séance, le Maire informe l'assemblée du redémarrage de l'aide aux devoirs dirigée le mardi soir et le jeudi soir par des bénévoles, avec le soutien de l'ADMR, et la tenue du débat d'orientation budgétaire entre élus communaux, le 8 décembre pour la 3^{ème} année consécutive à la Gare des Ramières.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique a été levée à 23h30.